Image not found or type unknown

Présent manuel par parents de plus de 80 ans

Par **veyrier marie**, le **22/09/2017** à **10:42**

Mes parents âgés de 86 ans chacun, dont je suis l'aidante à domicile, m'ont fait une donation de leur propriété en 2012.Je suis leur fille unique. Ils ont l'usufruit de la maison que nous avons depuis séparée en deux appartements dont l'un est accessible à mon père handicapé afin que je gère leur quotidien et la tétraplégie de mon père.

Aujourd'hui ils souhaitent me remercier de l'aide au quotidien que je leur apporte en me donnant occasionnellement une somme d'argent car je ne vis qu'avec une allocation de handicap. Combien et comment dans ce cas de figure précis peuvent ils me donner sans être soumis à l'impôt ?

je vous remercie de votre réponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés